À l'écoute de chaque personne, et en lien avec sa famille, nous construisons avec nos partenaires **des parcours de vie sur mesure** afin de développer l'autonomie et de favoriser l'inclusion.

La coordination des différents intervenants permet d'accompagner la personne dans toutes les dimensions de la vie (emploi, logement, vie sociale, soin...) dans une visée inclusive et/ou d'orientation vers un dispositif ou un établissement plus adapté au besoin de la personne.

Cette prestation est financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté, et est soutenue par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du Doubs.

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

mdph MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Contacts

Coordinatrice : Catherine Bourgeois

pcpe.adultesautistesdoubs@fpluriel.org

07 87 30 06 63

Accueil téléphonique
Du lundi au jeudi
de 9h00 à 17h30
Le vendredi
de 9h00 à 12h30

Champ d'intervention :
Département du Doubs,
hors Aire Urbaine
du Pays de Montbéliard

Pôle de Compétences
et de Prestations Externalisées

PCPE

Adultes autistes Doubs

Apporter une **réponse ajustée**
en proposant des
interventions individualisées

Un service porté par
FONDATION PLURIEL

Qu'est-ce qu'un PCPE ?

Le **Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées** (PCPE) pour adultes autistes est un dispositif du pôle accompagnement et habitat de la Fondation Pluriel.

C'est un dispositif **souple** et **adaptable**, qui permet d'apporter une **réponse ajustée** aux besoins des personnes sans solution d'accompagnement en proposant des **interventions individualisées**.

Pour cela, notre équipe mobilise les compétences de professionnels, dont le rôle est la planification des **prestations directes*** et le développement de réseau de partenaires :

- coordinatrice,
- éducateurs spécialisés,
- assistante de service social.

Sa capacité d'accueil est de 15 personnes.

***Prestations directes :** 3 prestations directes sont présentées au premier rendez-vous

Quelles sont les étapes pour bénéficier du PCPE Adultes autistes Doubs ?

1 Le PCPE, pour qui ?

Tout **adulte de 18 ans** ou plus, présentant des **Troubles du Spectre de l'Autisme** (TSA)

2 Le 1er rendez-vous de l'adulte autiste

accompagné ou non,
avec la coordinatrice du PCPE

- 1ère évaluation du besoin
- Étude de la faisabilité de la demande
- Élaboration et/ou validation de la saisine

La saisine 3

Envoi de la saisine à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Traitement de la saisine par la Comission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

SAISINE ACCEPTÉE

Si saisine non acceptée, réorientation vers un autre dispositif

4 L'envoi vers un professionnel

pour mise en œuvre du contrat de prestation

Selon :

- la compétence métier
- la disponibilité
- le secteur géographique

Contrat de prestation : 1 an
Renouvelable 1 fois